

Nom _____ adresse : _____

Nom de naissance : _____

Prénom : _____ code postal : _____ Téléphone : _____

Date de Naissance : ___/___/___ commune : _____ Mobile : _____

Email : _____ @ _____

Lieu d'affectation: _____

Instituteur	Adjoint élem.	Rééducateur	ULIS école
Professeur d'Ecole	Adjoint Mat.	Psychologue	ULIS collège
PES	Directeur élem nbre classe(s): _____	Maitre E	Adjoint SEGPA
Contractuel PE ou Psy EN	Directeur mat. nbre classe(s): _____	Référent ASH	Directeur SEGPA
Etudiants M1-M2 Alternants	ZIL	Adjoint étab. Spécialisé	
AVS/AESH	Brigade	Directeur étab. Spécialisé	
Détaché	UPE2A	PEMF-IMF	En Disponibilité
Congé parental	CLM/CLD	Directeur école Application	
Congé formation		CPC	Retraité

Le SNUipp-FSU 41 pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUipp-FSU 41 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU 41.

Temps complet

Temps partiel, quotité : _____ %

Le montant de la cotisation est calculé au prorata de la quotité travaillée avec un montant minimal de 88,50 €.

Échelon

REGLEMENT de la COTISATION :
La cotisation peut être réglée de différentes manières :

- Paiement par prélèvement (voir au verso).
- Par carte bancaire en 1 ou 4 fois sur le site internet <http://41.snuipp.fr>
- Paiement en une ou plusieurs fois par chèque (s) à l'ordre du SNUipp-FSU 41.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PE											
PE HC.											
PE C. Ex.											

* Je ne souhaite pas être inscrit sur la liste de diffusion du SNUipp-FSU 41.

Votre cotisation syndicale 66% moins chère ! Au moment de la déclaration de revenus 2022, joignez l'attestation de versement de cotisation syndicale qui donne droit à un crédit d'impôts de 66% du montant. (Sauf déclaration frais réels) Le montant en italique affiché à côté de la cotisation correspond au coût réel de l'adhésion.

Montants des cotisations				
échelons	Adjoint instit.	Adjoint PE	PE hors-classe	PE C. exceptionnelle
1				231 (78)
2		140 (47)		244 (83)
3		145 (49)	211 (71)	257 (87)
4		152 (51)	235 (79)	274 (93)
5		159 (53)	251 (85)	294 (100)
6		162 (55)	265 (90)	305 (103)
7		171 (58)		320 (108)
8	147 (50)	183 (62)		
9	154 (52)	194 (66)		
10	164 (55)	210 (71)		
11	178 (60)	225 (76)		

+

Montants à ajouter à la cotisation de base	
Directeur SEGPA et étab. spécialisé	ajouter 20 € à la cotisation d'instituteur ou de PE qui correspond à votre échelon.
Directeur (instit. ou PE)	1 classe : + 3 € 2-3-4 cl. : + 8 € 5 à 9 cl. : + 13 € + 10 cl. : + 15 €
Instit. PE spécialisé PEMF/CPC/CPD	+ 10 €

Cotisations hors échelons	
Etudiant M1-M2	25 (9)
Etudiant M1-M2 alternants, contractuels PE et PsyEn	33 (11)
Professeur des Ecoles Stagiaire	88,50 (30)
AESH	25 (9)
congé parental, disponibilité, CLM...	88,50 (30)
retraite inférieure à 1200€	108 (35)
retraite entre 1200 et 1500 €	115 (39)
retraite supérieure à 1500€	132 (45)

À noter : le montant de la part nationale (somme reversée par le SNUipp-FSU41 au SNUipp-FSU national) est de 88,50 €.

